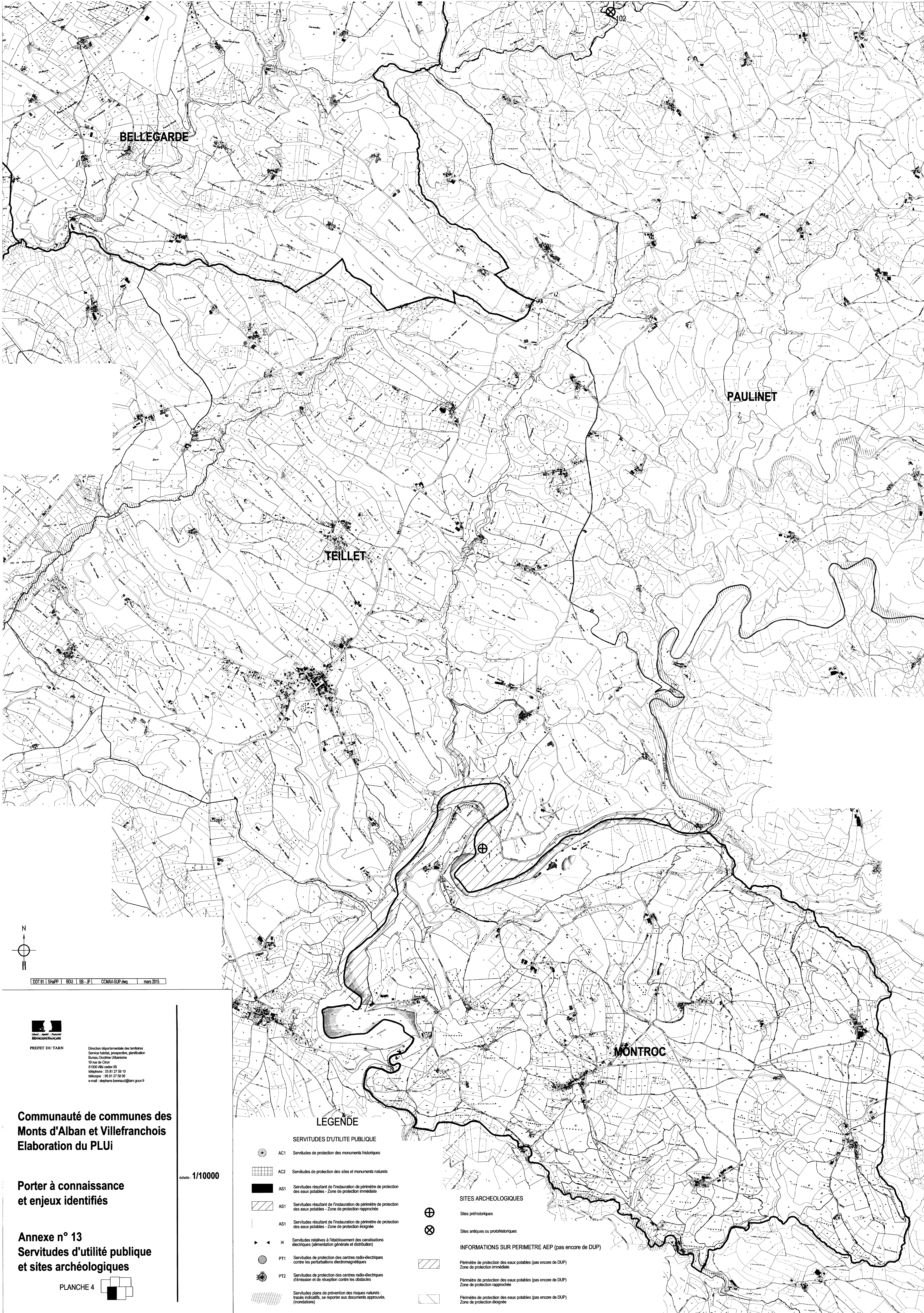






PREFET DU TARN

Direction départementale des territoires
Service habitat, prospective, planification
Bureau Doctrine Urbanisme
19 rue de Ciron
81000 Albi cedex 09
téléphone : 05 81 27 59 10
télécopie : 05 81 27 50 96
e-mail : stephane.bonnaud@tarn.gouv.fr

Communauté de communes des Monts d'Alban et Villefrancois

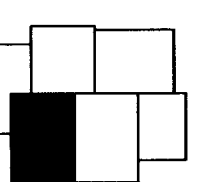
Elaboration du PLUi

Porter à connaissance et enjeux identifiés

Annexe n° 13

Servitudes d'utilité publique et sites archéologiques

PLANCHE 4



échelle : 1/10000

LEGENDE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection immédiate

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection rapprochée

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables - Zone de protection éloignée

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)

PT1 Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques

PT2 Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

Servitudes plans de prévention des risques naturels : traces indicatifs, se reporter aux documents approuvés. (inondations)

SITES ARCHEOLOGIQUES

Sites préhistoriques

Sites antiques ou protohistoriques

INFORMATIONS SUR PERIMETRE AEP (pas encore de DUP)

Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP)
Zone de protection immédiate

Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP)
Zone de protection rapprochée

Périmètre de protection des eaux potables (pas encore de DUP)
Zone de protection éloignée